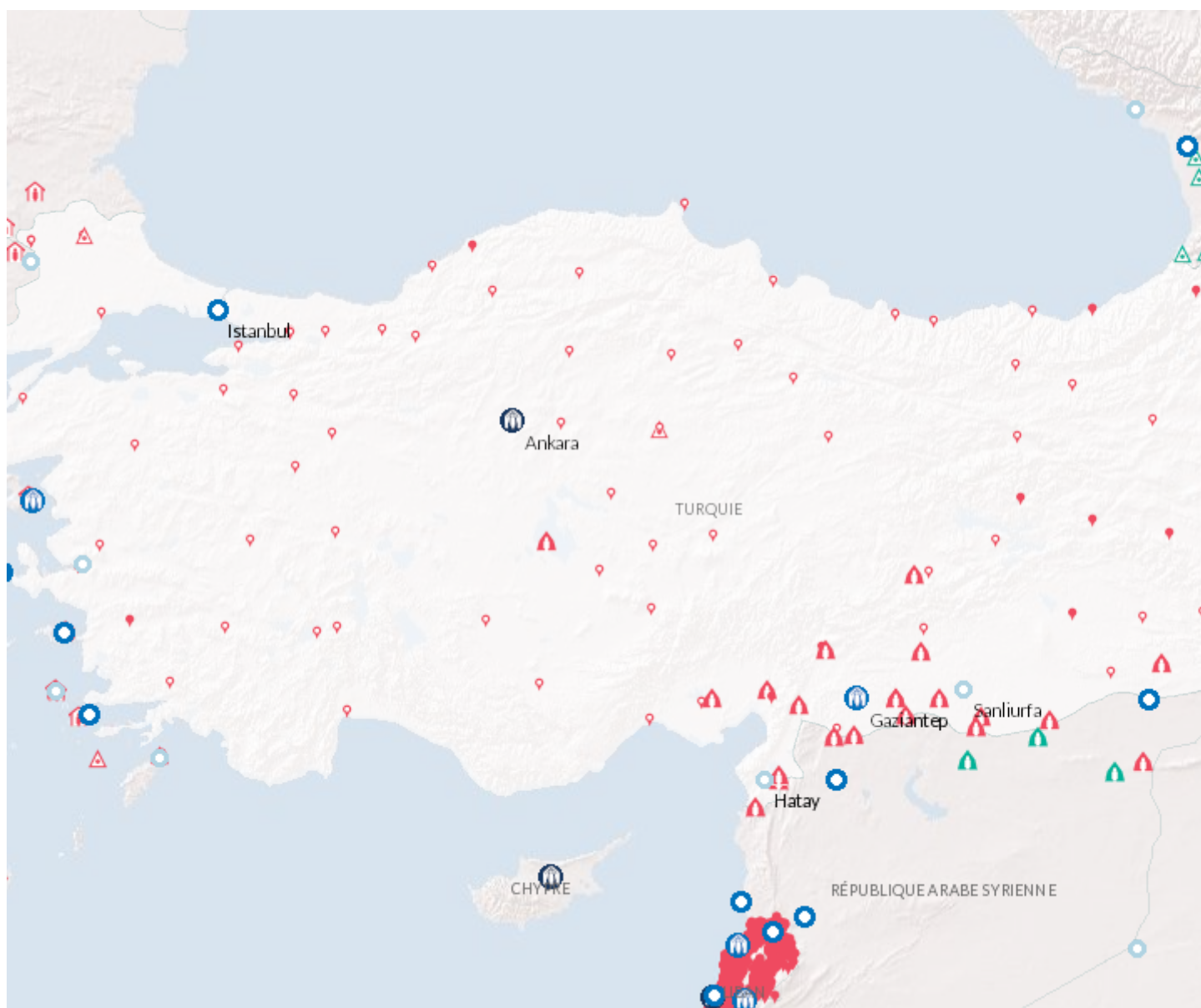


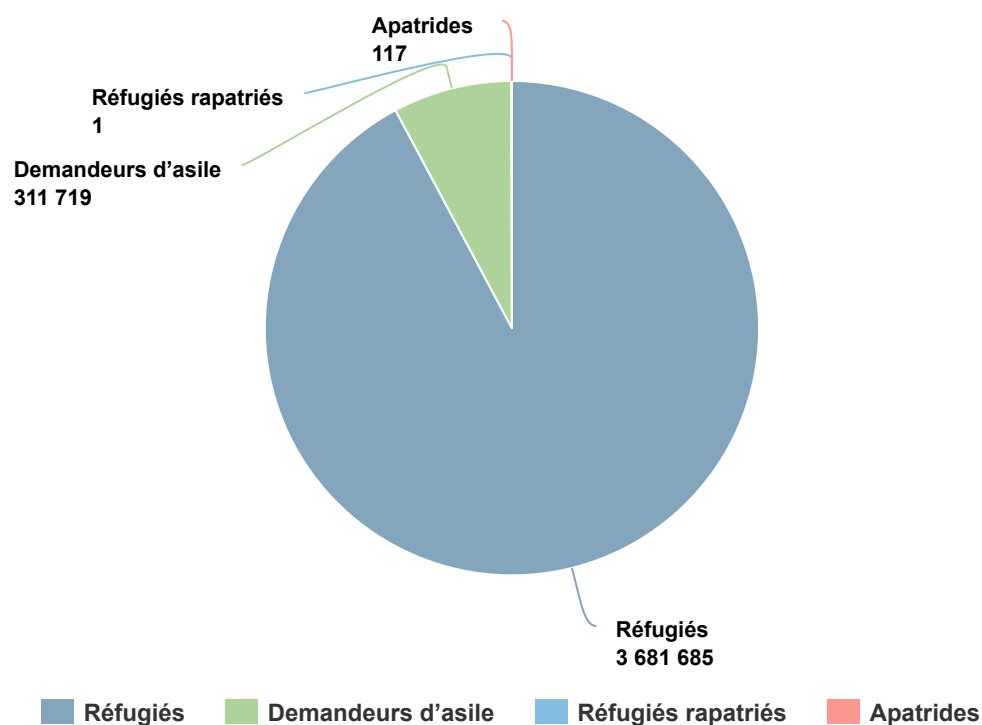
Opération: Turquie



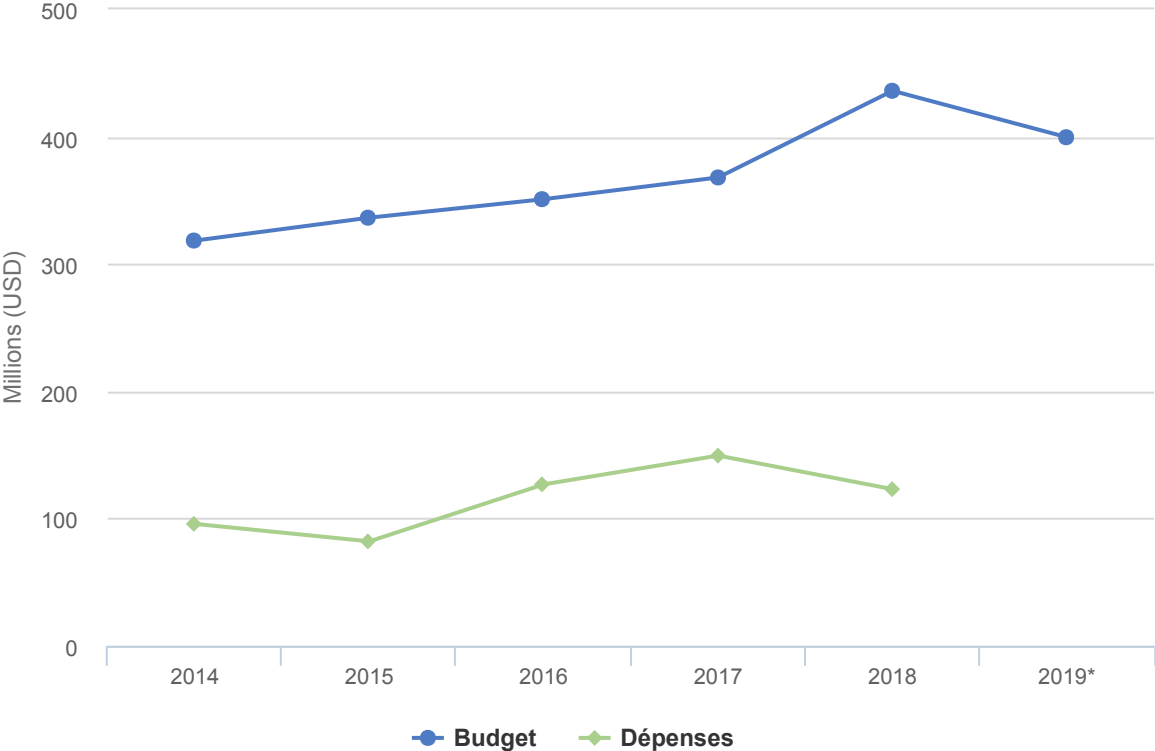
Personnes relevant de la compétence du HCR

+ 5% EN 2018

2018	3,993,522
2017	3,789,320
2016	3,116,156



Budgets et Dépenses - Turquie



Contexte opérationnel

En 2018, la Turquie a continué d'accueillir le plus grand nombre de réfugiés au monde, avec 3,6 millions de ressortissants syriens et près de 400 000 demandeurs d'asile et réfugiés enregistrés originaires d'autres pays. Le cadre juridique global régissant la protection internationale et temporaire a continué à garantir aux personnes qui avaient besoin de protection une large gamme de droits, ainsi que l'accès aux services.

En 2018, des changements considérables ont eu un impact sur la réponse pour les réfugiés : premièrement, la fermeture de six centres d'hébergement temporaire et le décongestionnement de trois autres ont fait passer le pourcentage de réfugiés vivant au sein de la communauté d'accueil de 93% à 96% de la population totale relevant de la compétence du HCR. Deuxièmement, après que le HCR ait cessé ses activités d'enregistrement et de détermination du statut de réfugié au titre de son mandat, la Direction générale chargée de la gestion des migrations (DGMM) a assumé la responsabilité pleine et entière de l'enregistrement des personnes demandant la protection internationale et de l'instruction de leurs dossiers. Une étape importante a ainsi été franchie, après que la gestion de la réponse pour les réfugiés ait été transférée, au sein du ministère de l'Intérieur, de l'Autorité de gestion des catastrophes et des situations d'urgence à la DGMM.

Tendances démographiques

Alors que la Turquie continuait de gérer ses frontières de manière stricte, le nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile a continué d'augmenter. Selon la DGMM, en décembre 2018, plus de 3,6 millions de Syriens bénéficiaient de la protection temporaire, ce qui représente une augmentation de 6% par rapport à 2017. Quelque 114 500 nouvelles demandes de protection internationale, émanant de demandeurs d'asile originaires de pays comme l'Afghanistan, la République islamique d'Iran, l'Iraq et la Somalie ont été reçues — soit une légère progression par rapport aux 112 400 demandes déposées l'année précédente.

Chiffres clés

- 1,75 million : les dossiers d'enregistrement de plus d'1,75 million de Syriens bénéficiant de la protection temporaire ont été actualisés et vérifiés.
- 252 700 personnes vulnérables ont reçu des aides en espèces pour satisfaire leurs besoins de protection, une aide d'urgence, ainsi que des articles alimentaires et non alimentaires ; parmi elles, il y avait 192 000 réfugiés syriens bénéficiant de la protection temporaire et 60 700 ressortissants d'autres pays bénéficiant de la protection internationale.
- 16 040 demandes de réinstallation ont été soumises.
- 6 500 étudiants réfugiés ont bénéficié de programmes de préparation à l'enseignement supérieur.

Principales réalisations

- Le HCR a travaillé avec les ministères compétents pour faciliter l'intégration des réfugiés dans les systèmes nationaux, par exemple, en mettant en place 44 centres de services sociaux pour fournir aux réfugiés des prestations et des services sociaux.
- Le HCR a cherché à réduire les obstacles administratifs au travail légal en appuyant la capacité institutionnelle de l'agence nationale pour l'emploi — l'emploi de plus de 2 500 réfugiés (dont 88% de Syriens) a ainsi été facilité et près de 1 100 réfugiés (dont 90% de Syriens) ont bénéficié d'une aide financière pour se procurer des permis de travail.

Besoins non satisfaits

Afin d'améliorer l'accès des personnes relevant de sa compétence à l'aide juridique, le HCR a renforcé sa coopération avec les barreaux dans 18 provinces, en particulier dans les localités où sont situés des centres de rétention ; l'objectif était de soutenir le dispositif national d'assistance juridique en prenant en charge les honoraires des avocats et les frais de contentieux lorsque les demandeurs d'asile et les réfugiés recevaient une aide juridique (assistance juridictionnelle et représentation en justice). En vertu du cadre juridique, les étrangers qui demandent la protection internationale dans le pays peuvent s'adresser aux barreaux (il y en a 79 en Turquie) et bénéficier d'une assistance juridictionnelle et/ou d'une représentation en justice, s'il est prouvé que leur affaire est fondée et qu'ils ne disposent pas des ressources nécessaires. Cependant, la forte demande sur les services et les contraintes budgétaires des barreaux ont limité le nombre de bénéficiaires.

Le HCR a aidé les institutions publiques à renforcer leurs capacités, de manière à améliorer l'accès des réfugiés à des services de qualité dans tous les domaines, dont l'enregistrement, l'aide et la protection sociale pour les personnes qui ont des besoins particuliers, l'éducation et les moyens de subsistance — les besoins à cet égard demeurant élevés.

Le nombre de places de réinstallation reste très limité pour les réfugiés en Turquie : cette solution n'est envisagée que pour quelque 0,4% des réfugiés accueillis dans le pays.

Le HCR a observé quotidiennement les entretiens pour le rapatriement volontaire dans quatre provinces seulement. L'organisation espère élargir sa couverture en 2019.

Dépenses 2018 - Turquie | USD

Le tableau suivant présente le budget final, les fonds disponibles et l'état final des dépenses par objectif, comme établis en fin d'année.

	Pilier 1 Programme pour les réfugiés	Pilier 2 Programme pour les apatrides	Total
Budget final	436,064,688	2,790	436,067,478
	967,709	620	968,329
Total des fonds disponibles	967,709	620	968,329

Dépenses par objectif			
Environnement de protection favorable			
Instruments internationaux et régionaux	0	620	620
Cadre juridique et politique	228,680	0	228,680
Institutions et pratiques administratives	1,758,014	0	1,758,014
Aide juridique et recours judiciaires	2,095,869	0	2,095,869
Accès au territoire	619,734	0	619,734
Attitude du public à l'égard des personnes prises en charge	843,770	0	843,770
Sous-total	5,546,066	620	5,546,686
Processus de protection et documents adéquats			
Conditions d'accueil	21,156,051	0	21,156,051
Enregistrement et établissements des profils	33,905,131	0	33,905,131
Procédures de détermination du statut de réfugié	341,808	0	341,808
Sous-total	55,402,991	0	55,402,991
Sécurité face à la violence et à l'exploitation			
Prévention et interventions liées aux VSS	1,728,777	0	1,728,777
Protection des enfants	2,582,677	0	2,582,677
Sous-total	4,311,455	0	4,311,455
Besoins de base et services essentiels			
Santé	46	0	46
Abris et infrastructures	380,034	0	380,034
Articles élémentaires, ménagers et d'hygiène	17,772,273	0	17,772,273
Services pour les personnes ayant des besoins spécifiques	4,471,157	0	4,471,157
Éducation	15,965,429	0	15,965,429
Sous-total	38,588,939	0	38,588,939
Autonomisation et autogestion communautaires			

	Pilier 1 Programme pour les réfugiés	Pilier 2 Programme pour les apatrides	Total
Mobilisation communautaire	1,158,627	0	1,158,627
Coexistence avec les communautés locales	1,122,931	0	1,122,931
Autosuffisance et moyens d'existence	7,272,312	0	7,272,312
Sous-total	9,553,870	0	9,553,870
Solutions durables			
Retour volontaire	454,975	0	454,975
Réinstallation	1,336,353	0	1,336,353
Sous-total	1,791,328	0	1,791,328
Direction, coordination et partenariats			
Coordination et partenariats	1,558,033	0	1,558,033
Relations avec les donateurs	419,172	0	419,172
Sous-total	1,977,204	0	1,977,204
Appui à la logistique et aux opérations			
Approvisionnement et logistique	1,209,800	0	1,209,800
Gestion des opérations, coordination et appui	4,706,381	0	4,706,381
Sous-total	5,916,181	0	5,916,181
Dépenses totales en 2018	123,088,034	620	123,088,654